



DÉCONFINEMENT

Les églises à l'épreuve des mesures barrières



Vue intérieure d'une paroisse catholique

Le deuxième palier du déconfinement progressif met à rude épreuve les confessions religieuses qui se montrent quelque peu réticentes au regard des restrictions encadrant la reprise d'activités dans les lieux de culte. Pour les responsables des églises, la limitation à cinquante personnes par culte et le port obligatoire du masque enfreignent le cérémonial habituel constitué, entre autres, des choristes, préfets d'ordre pour les chrétiens, et une communauté d'adeptes pour les musulmans.

Page 4

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Mobiliser les fonds nécessaires à l'ouverture de l'université de Kintélé



Le ministre visitant l'amphithéâtre

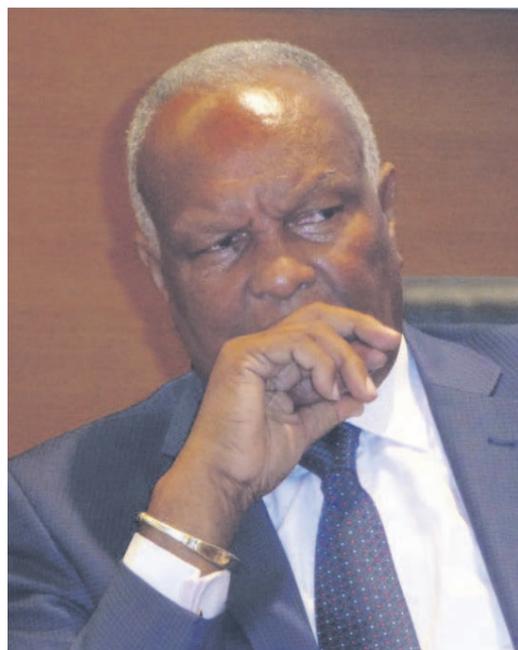
Le ministre de l'Aménagement du territoire et des Grands travaux, Jean- Jacques Bouya, a dressé le constat du niveau d'exécution des travaux lors de la visite du chantier, le 25 juin. Sur les quatre bâtiments constituant la première phase du projet, trois sont réalisés à 98% y compris les aménagements extérieurs. Les travaux du quatrième édifice sont par contre estimés à 58%.

« Si l'effort financier est maintenu, d'ici à septembre ou octobre, ces bâtiments seront rendus disponibles. Ce projet est très attendu et, nous demandons à la société chargée de réaliser les travaux de faire un peu plus d'efforts pour être au rendez-vous en octobre prochain », a-t-il déclaré.

Page 3

PRESSE CONGOLAISE

Un bosseur nous a lâchés



Mfumu Fylla Di Fua Di Sassa, que la jeune génération des professionnels des médias appelait affectueusement « vieux Mfumu » ne lui aura pas laissé le temps de puiser davantage à sa source, et même celui de lui rendre l'hommage à l'africaine qu'il méritait.

Décédé dans la nuit de mercredi des suites de complications respiratoires, il a été porté en terre, jeudi 25 juin, au cimetière du Centre-ville de Brazzaville privant la corporation de l'un de ses pensionnaires émérites. Grand journaliste devant l'Éternel, Mfumu était un esprit libre doublé d'une force de travail portée par sa passion du métier qu'il avait choisi.

Au long d'une carrière bien remplie, il mit sa plume au service d'une écriture alliant chroniques variées et ouvrages de poids dans lesquels se révélait sa haute connaissance de la vie politique et socioculturelle des deux Congo et de leurs capitales respectives, Brazzaville et Kinshasa. La disparition de Mfumu est une énorme perte pour le monde de la presse et de la culture.

Page 16

PROJET LISUNGI

La Banque mondiale approuve un financement de 50 millions de dollars

La Banque mondiale a approuvé, le 24 juin, un financement sous forme de prêt de 50 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA) pour soutenir la République du Congo à renforcer la résilience des ménages pauvres et vulnérables face à la crise de Covid-19.

Selon l'institution financière internationale, cet appui permettra de soutenir, à travers le Projet Lisungi, près de 200 000 ménages qui vont

bénéficier d'un transfert monétaire d'urgence de 50000 FCFA. « En raison de l'impact de Covid-19 sur le revenu des ménages, il est important de mettre en place des filets de protection sociale pour protéger les pauvres et les personnes vulnérables », a indiqué Jean Christophe Carret, directeur des opérations de la Banque mondiale pour le Congo.

Page 2

EDITORIAL

Adieu !

Page 2

ÉDITORIAL

Adieu !

Cet adieu s'adresse à l'une des personnalités qui nous a accompagnés des années durant en écrivant chaque semaine dans les colonnes de ce quotidien une rubrique titrée « Brin d'Histoire » qui relatait toutes sortes d'aventures plus ou moins reliées à l'actualité. Décédé à Brazzaville dans la nuit de mercredi à jeudi, Mfumu Fylla Saint Eudes nous a quittés brusquement, rejoignant dans un monde dont nous ignorons tout, nous qui vivons encore, les personnages dont il relatait les faits et gestes les plus marquants, les aventures, les exploits, les dérives parfois. Mais sa mémoire restera à jamais dans notre esprit comme celle d'un homme imprégné de culture, passionné d'art, ouvert sur le monde qui s'attachait chaque vendredi à partager sa vision du temps présent avec nos lecteurs.

Au-delà des textes qu'il nous faisait parvenir et que nous publions de façon régulière pour le plus grand plaisir de nos lecteurs, Mfumu était un ami avec lequel nous échangeons fréquemment car il avait une vision juste, concrète du Congo, de la société congolaise, de l'Afrique en général, mais aussi des peuples et des pays des autres continents. Observateur avisé de la scène mondiale, et pas seulement du champ littéraire dans lequel il évoluait, ce chroniqueur au verbe parfois acide aimait échanger sur les sujets les plus divers. Et nous parlions avec lui de tout ce qui faisait l'actualité du moment.

Ayant choisi, pour des raisons qui lui appartenaient, d'arrêter le 31 décembre 2018 la publication de ses « Brins d'Histoire », nous lui avons rendu un mois plus tard, sous la plume du directeur de nos rédactions, Emile Gankama, un vibrant hommage. Et cet hommage nous le renouvelons aujourd'hui avec autant de tristesse que d'espoir de venir échanger demain avec lui dans un autre monde. Car les entretiens avec Mfumu Fylla Saint Eudes n'étaient jamais vides de sens : au-delà des questions d'actualité qui inspiraient ses propres écrits, ils portaient en effet sur les événements du temps présent et des temps à venir, sur les changements en cours dans la sphère humaine, sur l'évolution de l'art et de la littérature.

A sa famille, à ses proches, à tous ceux qui l'ont connu et apprécié nous disons ici que nous partageons leur tristesse. Adieu cher Mfumu !

Les Dépêches de Brazzaville

COVID-19

La Banque mondiale octroie 50 millions de dollars au Congo

Le financement de l'Association internationale de développement (IDA) visant à renforcer la résilience des ménages face à la pandémie du Coronavirus (Covid-19) dans le pays a été approuvé par l'institution financière.

Selon le communiqué, le Projet Lisungi de riposte d'urgence à la Covid-19 (Plruc) apportera un soutien financier temporaire aux ménages pauvres et vulnérables touchés par la crise sanitaire et économique dans certaines zones du pays. A cet effet, près de deux cent mille ménages bénéficieront d'un transfert monétaire d'urgence et unique de cinquante mille francs CFA et d'une campagne de communication sur les mesures d'hygiène et d'assainissement.

« En raison de l'impact de la pandémie à coronavirus sur le revenu des ménages, il est important de mettre en place des filets de protection sociale pour protéger les pauvres et les personnes vulnérables dans ce moment de crise », a expliqué Jean-Christophe Carret, directeur des opérations de la Banque mondiale (BM) pour le Congo, la RDC, la RCA et le Burundi.

Pour ce faire, le projet utilisera les paiements électroniques sur téléphones mobiles ainsi que quelques prestataires de services de paiement pour élargir la couverture du projet. Aussi, il apportera un soutien à des activités génératrices de revenus des femmes et des groupes marginalisés, notamment à travers la formation en littératie financière, l'élaboration d'un plan d'affaires, et autres compétences techniques. Etant l'une des principales sources de financement et de connaissance pour les économies en développement, la BM prend des mesures rapides et de grande envergure en vue d'aider ces pays à renforcer leur action contre la pandémie. « Nous nous attachons à appuyer les interventions de santé publique et à garantir la circulation de fournitures médicales de première nécessité tout en soutenant le secteur privé pour permettre aux entreprises

de poursuivre leurs activités et maintenir les emplois. », indique le communiqué.

En outre, la BM prévoit de déployer jusqu'à cent soixante milliards de dollars de financement au cours des 15 prochains mois, dans le but d'aider plus de cent pays à protéger les populations pauvres et vulnérables, soutenir les entreprises et favoriser le redressement de l'économie. Ce montant comprend cinquante milliards de dollars sous forme de nouveaux dons et crédits hautement concessionnels fournis par l'IDA.

Notons que l'IDA est l'institution de la Banque mondiale qui aide les pays les plus pauvres de la planète. Fondée en 1960, elle accorde des dons et des prêts à faible taux d'intérêt ou sans intérêts en faveur de projets et de programmes de nature à stimuler la croissance économique, à réduire la pauvreté et à améliorer la vie des plus démunis.

Gloria Imelda Lossele

DÉCÈS DE JEAN-MICHEL BOKAMBA YANGOUMA

Hommage de Roger Ndokolo

C'est de Paris que le président de l'UNIRR, Roger Ndokolo, a rendu hommage à Jean-Michel Bokamba Yangouma, mercredi 24 juin, à la suite de l'annonce et de l'enterrement de l'homme politique syndicaliste congolais décédé à l'âge de 80 ans à Brazzaville.

Pour le président de l'UNIRR, le décès du fondateur du Mouvement général pour la construction du Congo (MGCC) marque un tournant pour la coordination générale des partis et groupements du Centre. « Avec lui, nous avons toujours eu la courroie de transmission de notre engagement qui prône un discours réconciliant et apaisant car nous estimons que les différends politiques devraient se résoudre par le dialogue et le consensus », explique-t-il.

Et de confier qu'il garde également de lui le souvenir d'un homme digne



Roger Ndokolo et Jean-Michel Bokamba Yangouma lors d'un séjour en France

face à l'épreuve d'une longue et douloureuse maladie. Il aura exercé ses responsabilités d'homme d'ouverture jusqu'à l'extrême limite de ses forces et à la totalité de ses responsabilités politiques, c'est-à-dire celles d'un Congo social et plus juste au cœur d'un pays solidaire et uni.

« Une unité à maintenir entre

Congolais au-delà de la bonne gestion par le gouvernement de la crise sanitaire due au coronavirus et aux échéances électorales à venir dans le pays : sachons taire nos divergences et restons dignes et forts », implore le président de l'UNIRR.

Marie Alfred Ngoma

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dury Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,

Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

UNIVERSITÉ DENIS SASSOU N'GUESSO

L'ouverture dépend de la mobilisation des fonds

Sur les quatre bâtiments censés constituer la première phase du projet, trois sont réalisés à 98% y compris les aménagements extérieurs. Les travaux du quatrième édifice sont par contre estimés à 58% d'exécution.

Le ministre de l'Aménagement du territoire et des Grands travaux, Jean-Jacques Bouya, a fait le constat du niveau d'exécution des travaux, le 25 juin, lors d'une visite sur le site du chantier, à kintélé dans la banlieue nord de Brazzaville.

« Si l'effort financier est maintenu, d'ici à septembre ou octobre, ces bâtiments seront rendus disponibles. Ce projet est très attendu, et nous demandons à la société de faire un peu plus d'efforts pour être au rendez-vous en octobre prochain », a déclaré le ministre en charge des Grands travaux.

Relevant que : « ...C'est un projet important pour le gouvernement, le chef de l'Etat y tient. »

A propos des érosions qui menacent le site du projet, les travaux sont en train d'être faits pour sécuriser non seulement les infrastructures de la future université, mais également les habitations avoisinantes.



La maquette de l'Université

« Nous devons continuer l'effort financier malgré la situation économique difficile. Nous sommes obligés de pro-

fitier de la saison sèche pour régler ce problème. »

Après le tour des infrastructures de ladite université, sans

oublier l'amphithéâtre d'une capacité de 300 places, Jean-Jacques Bouya a aussi visité le local abritant la centrale élec-

« Si l'effort financier est maintenu, d'ici à septembre ou octobre, ces bâtiments seront rendus disponibles. Ce projet est très attendu, et nous demandons à la société de faire un peu plus d'efforts pour être au rendez-vous en octobre prochain »

tronique d'une capacité de 8 mega watt, destinée à alimenter toute l'université.

Rappelons que c'est en 2016 que les travaux relatifs à ce projet ont été lancés. Son ouverture va de report en report. Signalons qu'aux difficultés de financements s'ajoutent des problèmes de pillage au sein même du campus en chantier, pourtant surveillé nuit et jour. Climatisation, téléviseurs et mobilier installés ont été volés à l'intérieur des bâtiments flambant neufs.

Le projet, qui doit accueillir 30 000 étudiants et donner ainsi naissance à la plus grande université de la République du Congo, est un établissement composé en majorité d'instituts techniques conçus pour répondre au besoin d'adéquation entre formation et emploi et compenser les lacunes de l'Université Marien-Ngouabi de Brazzaville, critiquée pour son enseignement trop théorique.

Lopelle Mboussa Gassia

EAU POTABLE

La Congolaise des eaux menace d'arrêter la fourniture d'eau sans préavis à Nkombo et Matari

D'après les factures des mois de mars à juin, de l'année en cours, mises à la disposition de chaque abonné aux quartiers Nkombo et Matari dans le neuvième arrondissement Djiri, la société chargée de la distribution d'eau potable « La Congolaise des eaux » menace d'interrompre sans préavis la fourniture d'eau à ces abonnés.

Les factures font mention « qu'en cas de non règlement, la fourniture d'eau sera interrompue sans préavis. Pour le rétablissement, il vous sera exigé, outre le montant de la consommation, une amende de dix mille francs CFA », précise la facture.

Toutefois, depuis plus d'une semaine en cette période de saison sèche, les habitants de Nkombo et Matari sont privés d'eau courante. Ils sont obligés de courir à des heures de la matinée aux forages réalisés par des particuliers. Chaque nuit, on assiste à des bousculades de brouettes, chariots, autour des points d'eau pour s'approvisionner.

La rareté de cette denrée inquiète la population qui est soumise au lavage des mains à tout moment en cette période de crise sanitaire afin de lutter contre la pandémie du Covid-19. Parmi les contraintes figure également le nettoyage des bavettes en tissu.

A cet effet, les femmes aux foyers se sentent

mal à l'aise pour leurs travaux quotidiens. L'impact de cette pénurie d'eau se fait sentir sur le plan économique où un bidon de 25 litres coûte cinquante ou cent cinquante francs, soit un total de deux cents francs CFA plus les frais de transport par les pousse-pousseurs. Sur le plan social, les bidons alignés çà et là sur les avenues et rues empêchent la circulation des véhicules et passants. L'accès à l'eau potable impose aux usagers un rythme d'attente parfois source de dispute entre les clients.

Interrogée sur la question, Cornélie Biazo a reconnu avoir reçu la facture de la société alors qu'aucune goutte d'eau ne tombe de son robinet. Elle a, par ailleurs, qualifié ces robinets de simple échantillons d'ornement des parcelles. « Je ne peux pas concevoir qu'en cette période sensible du coronavirus la population se heurte encore entre elle pour se disputer l'eau aux points de vente. Nous sommes en train de traverser une période très délicate qui demande d'avoir de l'eau en permanence afin de mettre en pratique les mesures d'hygiène édictées par les autorités. Curieusement, la société qui est censée nous approvisionner abandonne la population à son triste sort », a-t-elle dit.

Notons que cette pénurie d'eau ne s'observe pas seulement aux quartiers Nkombo et Matari. Elle est vécue par la population dans la plupart des quartiers de Brazzaville, notamment à la montée du quartier « La Ferme », à partir du pont de Mikalou jusqu'au lycée Thomas-Sankara. Au quartier Moukondo dans la zone d'intersection de la route Moukondo-Nkombo dans le septième arrondissement Mfilou, les habitants sont soumis à ce même calvaire au quotidien.

Lydie Gisèle Oko



Approvisionnement dans des points d'eau (Adiac)

TRANSPORT FLUVIAL

La Socotraf en difficulté

La Société congolaise de transport fluvial (Socotraf) fait face à un manque criant de financements pour l'entretien de sa flotte et le paiement des arriérés de salaires de plus de deux cents mois.



La ministre visitant les installations de la Socotraf/Adiac

Créée sur des cendres de l'ex-Chantier naval et transports fluviaux (CNTF), la Socotraf a perdu une bonne partie de sa flotte et des équipements essentiels. Les ateliers techniques et ses matériels moteurs, dont les barges, les pousseurs à passagers, les pousseurs cargo et micro-pousseurs des barges, les bateaux et canots rapides immobilisés...se sont transformés en montagne de ferraille.

Outre les difficultés liées aux matériels et financement, l'unique armateur public recherche de la main-d'œuvre qualifiée pour assurer la relève ; puisque la majeure partie des agents est à la porte de la retraite. Le directeur général de la Socotraf, Alphonse Kani, tire la sonnette d'alarme face à la menace de cessation d'activités qui guette son entreprise. « La Socotraf n'a pas de fonds de roulement, toutes ses machines sont détruites par la rouille... Nous recherchons des partenaires pour sauver la Socotraf », a lancé Alphonse Kani.

Le directeur général de la Socotraf s'exprimait devant la ministre des Transports, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, en visite dans les structures sous-tutelle. Elle voulait échanger directement avec les dirigeants sociaux et avec les représentants du personnel sur l'état actuel de l'armateur. « L'on ne peut pas avoir un majestueux fleuve et ne pas développer le transport fluvial », a-t-elle souligné, peu après une rencontre avec les responsables du Groupement d'intérêt économique et de service d'entretien des voies navigables.

Notons qu'en mars dernier, le gouvernement congolais et la société danoise JGH Marine ont signé un protocole en vue de la réhabilitation des unités navigantes de la Socotraf et de la construction d'un chantier naval en terre congolaise. Ce document faisait suite aux conclusions d'un memorandum signé en mai 2019 à Brazzaville lors de la visite d'une délégation des investisseurs du Danemark.

Fiacre Kombo

COVID-19

Les Eglises à l'épreuve des mesures barrières

Le deuxième palier du déconfinement a consacré, entre autres, la reprise d'activités dans les lieux de culte depuis le 23 juin. Le respect des mesures barrières qui en est la condition sine qua non paraît comme une tentation à laquelle l'Eglise doit faire face.

La réouverture des lieux de culte est conditionnée par le respect des mesures barrières contre la Covid-19, indiquait le Premier ministre, Clément Mouamba, lors de l'annonce du deuxième palier de déconfinement le 20 juin à Brazzaville. La nouvelle a été bien accueillie, à juste titre, par les différentes communautés religieuses. Visiblement, elles n'ont pas fait attention à quelques aspects qui restent à définir car rien n'est gagné d'avance, des zones d'ombre méritent d'être éclairées.

Les mesures barrières signifient, en effet, port obligatoire de masque, distanciation physique, des regroupements ne dépassant pas cinquante personnes... Or pendant les cultes musulmans, les mosquées sont débordées. Chez les chrétiens protestants et catholiques, c'est la même réalité. Aussi, pour ces derniers, les chantres des : chorales, kilombo, « Ya mboté » etc doivent désormais adresser les louanges à Dieu avec des bouches masquées car il est difficile, mieux impossible de chanter sans postillonner et donc favoriser la propagation de la pandémie au cas il y aurait un contaminé dans le groupe.

Les mosquées resteront fermées en attendant

Regrouper moins de cinquante croyants lors d'un culte est un



Vue intérieure d'une paroisse catholique

vrai chemin de la croix difficile à franchir pour l'Eglise et les fidèles. Le président du Conseil supérieur islamique du Congo, El Hadj Djibril Abdoulaye Bopaka, en est conscient. S'adressant aux Imams à ce propos, il a avoué qu'il n'est pas possible de décider de qui doit prendre part au culte et qui doit être renvoyé pour respecter la mesure barrière numérique. « *Le protocole sanitaire limitant le nombre de personnes ne peut pas permettre aux musulmans de renouer avec la prière dans les mosquées. Je vous demande de ne pas les ouvrir afin d'éviter toutes les bavures ou dérapages* », a-t-il déclaré.

Ce que dit l'arrêté

Un arrêté signé du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, publié le 24 juin à Brazzaville, apporte des précisions concernant les lieux de culte. Seuls les églises officiellement reconnues seront ouvertes. Tous les établissements de culte ayant précédemment fait l'objet d'une mesure de suspension non levée demeurent fermés. Aussi, les lieux de culte qui fonctionnent jusque-là dans l'inégalité et qui n'ont engagé aucune procédure de reconnaissance devant l'administration compétente n'ouvriront pas leurs portes aux fidèles.

Par ailleurs, pour les églises dont la réouverture est autorisée, les personnes assurant les services de

protocole sont tenues de porter les gants outre les masques. Un dispositif de lavage des mains est exigé à l'entrée des lieux de culte qui doivent systématiquement être désinfectés avant chaque office.

Imposition des mains interdite

Il n'est pas rare de voir les « hommes de Dieu » imposer les mains aux fidèles pour chasser tel ou tel esprit lors des séances de délivrance. L'arrêté du ministre de l'Intérieur interdit formellement cette pratique dans ce contexte d'état d'urgence sanitaire car la mesure barrière relative à la distanciation physique bannit tout contact. Les nuisances sonores sont également interdites. « *Tout*

contrevenant aux prescriptions édictées par le présent arrêté est passible d'une amende de 50 000FCFA avec fermeture immédiate du lieu de culte », souligne le document ministériel.

Médiation

Pour définir un protocole visant à répondre à toutes ces interrogations et éclairer les zones d'ombre, une rencontre est prévue entre les responsables des confessions religieuses et le ministre de l'Intérieur. C'est assurément à l'issue de cette entrevue que les activités dans les lieux de culte vont réellement reprendre. « *Il vous est demandé pour l'heure de procéder à la désinfection* », indique une note du président de l'Eglise Evangélique du Congo, le révérend pasteur Edouard Moukala, signée le 22 juin, adressée aux responsables, aux pasteurs coordonnateurs des consistoires, des paroisses et annexes. Le même document précise qu'en ce qui concerne la relance des activités culturelles, il faut attendre l'aboutissement de la séance de travail avec le ministre Raymond Zéphirin Mboulou.

Pour l'heure, toutes les mesures énoncées par l'arrêté du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation restent en vigueur.

Rominique Makaya

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES
PEINTURES

CÉRAMIQUES
MUSIQUE

L'art dans sa Généralité,
de la Tradition
à la Modernité

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso**
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

DROITS DE L'HOMME

La Commission nationale veut améliorer son statut

Les membres de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) vont examiner, entre autres, un avant-projet de loi portant modification de la loi n°30-2018 du 7 août 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la structure afin d'améliorer sa position au plan international en atteignant le statut « A ».

« L'ambition première du bureau de la commission est de la démarquer de cette position inconfortable et pénalisante pour notre pays. Le statut A donne à toute institution nationale des droits de l'homme l'aptitude de participer aux négociations, aux débats, aux votes et aux délibérations dans les instances internationales », a déclaré le président de la CNDH, Valère Gabriel Eteka-Yemet, à l'occasion de l'ouverture de la troisième session ordinaire de l'assemblée plénière le 25 juin à Brazzaville. Selon lui, l'avant-projet qui sera examiné et adopté est conforme aux principes de Paris et permettra d'actionner le processus d'accréditation du Congo, à travers la CNDH, au statut « A » pour que le pays sorte



Les membres du bureau de la CNDH à l'ouverture de la troisième session

de son statut de simple observateur, d'accompagnateur passif, incapable de donner un avis quelconque. Le président de la CNDH a, par ailleurs, indiqué qu'en août prochain la structure va amorcer les

procédures en vue de son accréditation au statut « A ». Pendant les travaux de la troisième session ordinaire de l'assemblée plénière du 25 juin au 4 juillet, les membres de la CNDH vont examiner

sept affaires, a expliqué la rapporteure Ngnia-Ngama Nzaou-Moyen. En dehors de l'examen de l'avant-projet de loi, ils plancheront sur le rapport annuel d'activités dans un contexte d'état d'urgence

sanitaire n'ayant pas permis de l'adopter dans les délais. Il sera également question de faire le point sur les résultats réalisés sur le terrain pendant le confinement ainsi que l'état des lieux des droits de l'homme au Congo. De même, d'élaborer les stratégies de mise en œuvre du programme d'activités 2020.

« En raison de la situation sanitaire du pays exigeant le respect des mesures barrières édictées par le gouvernement, ne prendront part aux séances plénières que les commissaires avec voix délibérative tandis que les travaux en sous-commission seront élargis aux commissaires avec voix consultative », a expliqué Ngnia-Ngama Nzaou-Moyen.

Rominique Makaya

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Les Etats membres de la CEEAC mettent sur pied une stratégie régionale de riposte

Les travaux de la réunion des ministres en charge de la Santé des pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) se sont déroulés par vidéo-conférence, le 24 juin, dans la ville capitale du Gabon.

Cette réunion de haut niveau qui a été présidée par le ministre gabonais de la Santé, Max Limoukou, avait pour objectif principal d'examiner et de valider le rapport technique de la réunion des experts tenue le 23 juin à Libreville au Gabon sur la mise en place de la stratégie régionale de riposte à la pandémie de Covid-19. Elle fait suite aux orientations données par la neuvième session extraordinaire du Conseil des ministres de la CEEAC organisée cette année les 3 et 4 juin. Une réunion des ministres qui demandait aux experts d'identifier les besoins des Etats membres en termes d'équipements et matériels nécessitant des achats groupés, tels que recommandés par le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC-Afrique) de l'Union africaine (UA). Selon les conclusions de cette réunion, la stratégie de riposte de la CEEAC s'articulera autour de quatre axes stratégiques à savoir la prévention de la transmission du virus de la Covid-19, la prévention des décès ou la prise en charge des cas, l'atténuation des effets sociaux, économiques et sécuritaires liés à la pandémie et la prévention de la propagation de la Covid-19 dans les régions frontalières.

Rassurant les Etats sur la mise en œuvre de cette politique de riposte, le secrétariat général de la CEEAC a signifié qu'une partie des financements nécessaires est déjà mobilisée.

A l'issue des travaux, les participants ont recommandé de compléter le diagnostic par une analyse approfondie des systèmes de santé des Etats membres, en vue d'apporter des solutions durables

permettant de les améliorer ; de pondérer les données statistiques sur la situation épidémiologique par rapport à une proportion de la population globale des pays membres pour avoir une tendance réelle de cette pandémie ; d'intégrer les frontières des différents Etats membres dans le projet de « Frontières Pilotes » du PARCIC, notamment celles de l'Angola, de la République démocratique du Congo, de la République du Congo et de la Guinée équatoriale sans oublier la zone des trois frontières Cameroun, Gabon et Guinée équatoriale, en complément des actions menées par l'Agence d'exécution de la CEMAC ; d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action régional de gestion intégrée des ressources en eau de l'Afrique centrale adopté par la 16ème session ordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue à N'Djamena le 25 mai 2015, plus précisément en sa composante traitant de l'approvisionnement en eau potable, assainissement et hygiène ; de mettre en place et renforcer les Centres opérationnels des urgences de santé publique dans les Etats membres ; d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'action nationaux de sécurité sanitaire des Etats ; de privilégier dans la mise en œuvre de la stratégie, les interventions à impacts structurels ; de mettre à jour le budget de la stratégie et de réviser la ligne relative à l'appui budgétaire d'urgence aux hôpitaux de référence des pays fragiles estimé à quatre-vingt-dix milliards six-cent seize millions neuf-cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent francs.

Rock Ngassakys

AFRIQUE DE L'OUEST

Risque de dislocation en cas d'adoption unilatérale de l'Eco

Mécontent de la stratégie mise en place par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uémoa) à propos de l'Eco, le président nigérian Muhammadu Buhari brandit le risque de dislocation au cas où l'institution adoptait unilatéralement la nouvelle monnaie ouest africaine.

Dans plusieurs tweets publiés le 24 juin, le président du Nigeria, Muhammadu Buhari, a stigmatisé la volonté des pays membres de l'Uémoa conduits par Abidjan et Paris ayant en commun le Franc CFA de passer à l'Eco avant les autres membres de la Cédéao. Ce qui donnerait un sentiment de malaise : « la zone Uémoa souhaite reprendre l'Eco en remplacement de son Franc CFA avant les autres Etats membres de la Cédéao », dit-il dans un tweet. C'est un malaise palpable au sein des pays membres de l'Uémoa, majoritairement francophones, mais ayant comme locomotive régionale, le Nigeria, tête de pont des pays d'obédience anglophone.

Le président nigérian pointe le manque de « confiance » dans les discussions d'ensemble dans l'adoption commune de la nouvelle monnaie. « Il est inquiétant qu'un peuple avec lequel nous souhaitons nous associer prenne des mesures importantes sans nous faire confiance pour la discussion », a-t-il déclaré. Le Nigeria a formulé en février dernier une demande de prolongation du délai pour le lancement de la monnaie unique. Les présidents des pays membres de l'Uémoa conduits par leur homologue ivoirien, Alassane Ouattara, semblent ne pas vouloir faire marche arrière sur leur volonté d'adopter l'Eco en remplacement du Franc CFA, au cours du deuxième semestre de cette année.

Cette initiative avait soulevé un vent de critiques des pays anglophones de la zone, considérée « pas conforme aux

décisions de l'Autorité des chefs d'Etat et de gouvernement de la Cédéao pour l'adoption de l'Eco comme nom d'une monnaie unique indépendante de la Cédéao ». Le président du Nigeria rappelle que son pays « soutient et est attaché à une union monétaire dotée des fondamentaux appropriés - une union qui garantit la crédibilité, la durabilité, la prospérité et la souveraineté régionale entière. [Ajoutant dans un tweet]. Mais nous devons faire les choses correctement et assurer le respect absolu des normes établies ». C'est dans ces circonstances qu'il a brandi le spectre d'une dislocation de la Cédéao en raison de ces désaccords. Pour Muhammadu Buhari, « nous ne pouvons pas nous ridiculiser en entrant dans une union pour se désintégrer potentiellement au plus tôt lorsque nous y entrons. Nous devons être clairs et sans équivoque sur notre position concernant ce processus ». Sa stratégie : procéder avec prudence mais dans le respect du processus convenu pour atteindre « notre objectif collectif tout en nous traitant les uns les autres avec le plus grand respect ». Sans quoi, « nos ambitions pour une union monétaire stratégique en tant que bloc de la Cédéao pourraient être sérieusement menacées ». La position du Nigeria sur l'Eco est la suivante : les critères de convergence n'ont pas été remplis par la majorité des pays. Seul le Togo respecterait les exigences et critères principaux visant la mise en place d'une monnaie unique régionale, au sein de la Cédéao.

Noël Ndong

CONVENTION D'ABIDJAN

Les ministres siégeant au bureau adoptent les documents

Une réunion virtuelle du segment des experts et du segment ministériel de la Convention d'Abidjan s'est tenue, le 23 juin, à Abidjan en Côte-d'Ivoire.

La convention relative à la coopération pour la protection et la gestion de l'environnement marin et côtier de la côte atlantique de la région de l'Afrique de l'ouest, centrale et australe, connue sous le nom de convention d'Abidjan, a précisé dans son article 17 que « les parties contractantes à la convention se réunissent tous les deux ans et chaque fois qu'il est nécessaire d'organiser des réunions extraordinaires à la demande de l'organisation ou des parties contractantes, soutenus par trois autres pays contractants au moins. » C'est dans ce cadre que s'est tenue cette réunion.

Cette réunion virtuelle extraordinaire du bureau a été convoquée conformément à l'article 17 de la convention d'Abidjan afin de convenir d'une nouvelle date de la COP13 en tenant compte de l'évolution de Covid-19. Les experts ont travaillé sur le rapport d'activités de la période de juillet 2019 à avril 2020 ; le programme de travail de juillet 2019 à mars 2020 et du budget ainsi que la préparation de la prochaine COP13. Quant au segment ministériel, les ministres siégeant au bureau ont au cours de cette réunion, adopté les recommandations émanant du segment des experts. Il s'agit, entre autres, du plan de travail de la période transitoire allant d'avril



La ministre du Tourisme et de l'environnement du Congo en vidéoconférence sur la Convention d'Abidjan (crédit photo/MTE)

2019 à mars 2020 ; du budget de la phase transitoire allant de d'avril 2019 à mars 2020 ; du rapport de la deuxième réunion du bureau ; de même, de nouvelles dates pour la tenue de la COP13 sont connues et acceptées.

La République du Congo confirme sa ferme volonté d'organiser la COP13

La ministre du Tourisme et de l'Environnement du Congo, Arlette Soudan-Nonault, a dit que son pays se réjouit de la tenue de cette réunion du bureau qui porte en grande partie sur l'organisation de la COP13. Le Congo, a confirmé sa ferme volonté d'organiser la prochaine COP de la conven-

tion dès que la situation sanitaire le permettra avec une préférence pour le premier trimestre 2021. La République du Congo, ajouta-t-elle, est bien consciente qu'elle ne peut organiser la COP13 si elle a des arrières de paiement au compte d'affectation spéciale. A cet effet, la ministre a informé les membres des dispositions qui ont été prises pour que la somme de 105 963,03 USD soit immédiatement virée sur le compte des Nations unies à New York. Pour ce fait, un comité national d'organisation a été mis en place et est déjà à l'œuvre pour assurer le succès de cette manifestation dans la ville de Pointe-Noire.

La République du Congo, a poursuivi la ministre, a félicité le secrétariat de la convention tout en soutenant ses efforts dans le cadre de la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers sur la façade atlantique du continent. Le Congo exhorte les autres États parties à la convention à régulariser leurs contributions au fonds d'affectation spéciale. Elle soutient le choix de la gouvernance des océans comme thème de la COP13 car la gouvernance est le fondement même de notre démarche. « C'est elle qui détermine le cadre dans lequel nous nous inscrivons pour atteindre nos objectifs de gestion », a-t-elle déclaré.

La République du Congo, a ajouté la ministre Arlette Soudan-Nonault, a demandé au comité sur la science et la technologie de la convention de travailler sur le thème de la gestion des déchets générés par la Covid-19 et leurs impacts sur les écosystèmes marins et côtiers et d'en rendre compte à la COP13.

En marge de la COP13, le Congo organisera une réunion des ministres présents afin de coordonner la participation des pays de la convention d'Abidjan au prochain sommet des Nations unies sur les océans, prévu pour l'an prochain à Lisbonne au Portugal.

Rappelons que selon les règles de procédure de la convention d'Abidjan, l'article 21 définit la composition du bureau, « au début de la première session de chaque réunion ou conférence ordinaire, un président, deux vice-présidents et deux reporters sont élus parmi les représentants des parties contractantes. C'est ainsi qu'au cours de la douzième conférence des Parties contractantes (COP12) à la convention d'Abidjan, il a été convenu la tenue de la treizième conférence des parties contractantes du 4 au 8 mai 2020 à Pointe-Noire en République du Congo. La COP12 a également entériné l'élection du bureau comme suit : président, Côte-d'Ivoire ; vice-président, Ghana et Sierra Leone ; Rap- porteurs, République du Congo, Namibie et République démocratique du Congo.

Cependant, la pandémie liée à la Covid-19, a impacté toutes les activités. A l'instar de toutes les institutions, le secrétariat de la convention d'Abidjan n'est pas épargné dans la mise en œuvre de ses activités. Parmi elles, la conférence des parties contractantes à la convention d'Abidjan programmée du 4 au 8 mai dernier à Pointe-Noire en République du Congo.

Bruno Okokana



FONDATION
GOTÈNE



CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE

Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« *Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents* »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

fondationmarcelgotene@gmail.com
www.fondationgotene.com

SÉMINAIRE PAR WEB

L'après Covid-19 pour l'Afrique, regards croisés entre le politique et le numérique

Un groupe de travail entre politiques et experts de cyber procède à trouver un éclairage pour l'Afrique après la traversée de la crise sanitaire occasionnée par le coronavirus.

Initié par Chrysostome Nkoumbi Samba, président Afrik@Cybersécurité en partenariat avec Centre Marocain des Études Stratégiques en sigle CMES, un séminaire modéré par Kriss Broche à partir du Congo a réuni, lundi 22 juin, le Dr Issifou Kogui N'Douro du Bénin, conseiller spécial du Réseau Afrik@Cybersécurité, le Pr Mohammed Benhamou, du Maroc, universitaire, président CMES, Yves-Valentin Gbeyoro, de Centrafrique, analyste prévention des conflits.

Sur le plateau de circonstance, les séminaristes du « webinar » sont partis du constat que le digital transforme tous les secteurs d'activités ; l'humanité est désormais confrontée à la pire crise depuis la Seconde Guerre mondiale, crise qui survient à dix ans de la date d'échéance de l'atteinte des Objectifs de développement durable en 2030.

Tour à tour, chaque intervenant a répondu sur le questionnement « Comment concilier le dirigeant politique et le numérique afin de susciter les vocations et surtout améliorer la maturité digitale des États, en particulier ceux du Sud ? »

Tous, unanimes, reconnaissent l'apport nécessaire du numérique en pleine pandémie. Les outils digitaux ont permis de maintenir



Capture écran de la session Webinar Afrik@cybersécurité en partenariat avec le CMES du 22 juin 2020

les liens entre l'humanité favorisant l'augmentation de l'activité numérique des internautes via les réseaux sociaux. De ce fait, une accélération et une adaptation ont donné aux décideurs la capacité de gérer en temps réel l'analyse des données.

Plusieurs projets numériques ont vu le jour en Afrique, et plus spécialement dans le cadre de la santé. La diaspora au nom de la société civile a accompagné les

équipes de projets.

« Mais attention, le numérique n'est pas une panacée, il y a du bon et du moins bon : il faut le maîtriser pour mieux s'en servir en s'inspirant de ce qui est fait ailleurs tant au secteur étatique que privé, pour développer à partir de nos données, pour satisfaire un modèle à travers le continent en adéquation à notre identité, à notre culture, à nos particularités à partir desquels

nous pourrons construire des générations », prévient le Dr Issifou Kogui N'Douro.

Pour Chrysostome Nkoumbi Samba, ce séminaire a été l'occasion de rappeler que le numérique est un atout pour le développement de l'Afrique. « La priorité est la sensibilisation des dirigeants à la prise de conscience face aux enjeux de la numérisation et la sécurisation des données à la fois des données personnelles

et à l'ensemble de celles-ci qui peuvent concourir au développement inclusif du continent », a-t-il indiqué.

En Afrique, dans la plupart des pays, l'État a retrouvé sa place régaliennne. Les solidarités Sud-Sud se sont mises en place. Les chefs d'État ont échangé entre eux en visioconférence. Le Maroc a proposé un schéma africain pour la résolution panafricaine de la crise. Il a été l'un des premiers pays à avoir fermé ses frontières et, grâce à sa feuille de route, a procédé au télétravail, dispensé ses cours universitaires et scolaires via Internet autant de gestes barrières pour écarter le coronavirus. L'après-Covid-19, c'est également le maintien de la solidarité entre pays africains : une quinzaine d'avions ont été affrétés pour fournir du matériel de santé auprès de populations africaines, a confié le Pr Mohammed Benhamou.

« Plus qu'un moment de dramaturgie, la pandémie aura permis de se mettre en ordre de bataille pour permettre à la cybersécurité d'aller en avant dans sa sensibilisation permanente auprès des populations africaines en accord avec les institutions et les acteurs concernés », ont conclu les séminaristes.

Marie Alfred Ngoma

Covid-19. REPERES

* Pour la première fois depuis des mois, l'Europe connaît une augmentation du nombre de cas hebdomadaires de Covid-19, notamment dans onze pays, a prévenu jeudi l'Organisation mondiale de la santé qui alerte sur la capacité des systèmes de santé, déjà sous pression, à faire face à ce rebond post-confinement. Selon l'OMS, la région enregistre quotidiennement près de 20.000 nouveaux cas et plus de 700 nouveaux décès.

* La pandémie provoquée par le nouveau coronavirus a fait au moins 482.802 morts dans le monde depuis que la Chine a fait officiellement état de l'apparition en décembre de la maladie. Les Etats-Unis sont le pays le plus endeuillé avec 121.979 décès. Viennent ensuite le Brésil (53.830), le Royaume-Uni (43.081), l'Italie (34.644) et la France (29.731). De son côté, l'Iran, qui a enregistré pour la septième journée consécutive plus de 100 décès, a franchi jeudi la barre des 10.000 morts.

* L'Agence européenne des médicaments a recommandé jeudi l'autorisation d'une « mise sur le marché conditionnelle » de l'antiviral remdesivir au sein de l'Union européenne pour les patients atteints du nouveau coronavirus. La recommandation de l'agence concerne le traitement chez les adultes et les adolescents souffrant de pneumonie et ayant besoin d'un supplément d'oxygène, c'est-à-dire ceux « atteints d'une maladie grave ». Initialement développé contre la fièvre hémorragique Ebola, le remdesivir du laboratoire américain Gilead a démontré une certaine efficacité chez les patients hospitalisés dans un essai clinique de taille significative, même si l'effet est considéré comme modeste.

Julia Ndeko avec AFP

HANDBALL

La Ligue départementale de la ville océane aux abois

Victor Maténé, entraîneur et formateur de handball, a révélé, au cours d'un entretien avec les Dépêches de Brazzaville, le risque que cours la Ligue départementale de handball de Pointe-Noire si elle ne bénéficie d'aucune assistance de la Fécohand dans deux ans.

L'ancien entraîneur adjoint de l'équipe nationale cadette de handball et président de l'Association sportive océan (Asoc) a interpellé la Fédération congolaise de handball (Fécohand) d'accorder un intérêt particulier au soutien des équipes de la Ligue de Pointe-Noire pour éviter le pire dans deux ans. « Nous souhaitons que le postulant à la tête de fédération nous trouve un sponsor qui nous permettra de refaire le handball au niveau départemental. Dans l'allure où nous évoluons, d'ici deux ans, tout le monde va arrêter », a indiqué avec un pincement au cœur, Victor Maténé.

D'après lui, la majorité des équipes de la Ligue départementale peine à se restructurer depuis quelques années par manque de mécènes. Par conséquent, dans certaines équipes, la même personne porte à la fois la veste du président, secrétaire général, chargé du matériel et entraîneur. Il a martelé que la création d'une équipe est régie par la loi de 1901 qui stipule qu'une équipe doit avoir des bureaux bien structurés. « CTAHB, NHA Sport et Asoc, bien qu'ils soient encore à l'étape de la formation, ne sont pas structurés faute de mécènes. Quand les enfants atteignent un certain niveau, ils doivent trou-



Victor Maténé/Adiac

ver un autre encadrement. Toujours à Pointe-Noire, nous avons vécu l'épopée de Munisport mais, quatre ans après le départ de son président, l'équipe bat de l'aile. Patronage également, sans oublier l'AS Cheminots qui, à la suite de la situation technique que traverse le chemin de fer, peine à se relever », a-t-il regretté.

Pour ce faire, Victor Maténé souhaite que les postulants à la tête de la Fédération tendent l'oreille aux dirigeants des clubs ponténégrins. « Personnellement avec mon expérience de 45 ans au handball, je souhaite que toute personne qui voudra être président de la

fédération effectue au préalable et seul une descente dans toutes les ligues avec son projet de développement de la discipline pour écouter les dirigeants des équipes et leurs préoccupations », a-t-il déclaré avant d'inviter tous les dirigeants des clubs de Pointe-Noire de s'unir pour l'intérêt du handball. « Au sport on ne trempe pas, les précédents ont fait des promesses de création des écoles de handball mais ils n'ont jamais tenu leurs promesses. Le Congo a été le porte-étendard au niveau africain grâce à la formation. Mais aujourd'hui nous sommes redevenus comme les écoliers qui apprennent auprès des grands », a-t-il déploré. L'orateur a, d'ailleurs, souligné qu'à l'époque pour postuler à un poste quelconque au sein d'une structure sportive, il fallait passer par la formation pour s'assurer d'une bonne gestion. Aujourd'hui, tout le monde veut devenir président de club, de ligue ou de fédération par plaisir. Par conséquent, plus rien ne marche. « Actuellement, nous ne faisons que le social pour orienter les jeunes vers les activités saines. Faute de bienfaiteurs, les enfants manquent de tout en dehors de la formation », a-t-il signifié.

Charlem Léa Itoua



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE CONTINENTALES (PD-PAC)



COMMUNIQUE DE PRESSE

(Brazzaville, le 22 juin 2020) - Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a réalisé du 02 au 12 juin 2020, une mission de supervision du Projet d'Appui au Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC) par visioconférence et des échanges interactifs par téléphone avec toutes les parties prenantes. La mission a exhorté le projet qui est à un an de son achèvement de concentrer ses investissements et ses activités sur les domaines clés permettant au projet d'obtenir un impact significatif et durable au niveau des bénéficiaires.

Pour y parvenir, la mission a recommandé la préparation d'un plan d'action détaillé de toutes les activités prévues d'ici l'achèvement et la clôture du projet. Ce plan devra intégrer des actions prioritaires convenues avec le Gouvernement et le FIDA pendant la mission. Celles-ci portent sur la finalisation dans les meilleurs délais de la construction, l'équipement et l'opérationnalisation du complexe frigorifique ciblant les bénéficiaires engagés dans la pêche continentale.

A cela s'ajoute la nécessité d'accélérer la construction de tous les 190 étangs planifiés avec leur empoissonnement, l'installation des éclosiers modernes, l'unité de fabrication d'aliment de poisson et la distribution aux bénéficiaires des 45 pirogues et hors-bords déjà réceptionnés sur les 70. De même, la mission a recommandé au projet d'assurer une participation effective des bénéficiaires aux différentes phases de mise en œuvre du projet de manière à garantir leur appropriation et jeter les bases de la durabilité des investissements réalisés. Par ailleurs, la mission a exhorté le projet d'intensifier la communication pour informer le public des productions en cours dans la zone du projet afin de susciter des débouchés pour la commercialisation des poissons produits par les pisciculteurs. La mission a noté la volonté du Gouvernement d'atteindre les objectifs

assignés au projet en dépit des facteurs exogènes qui ont gravement impacté le calendrier de mise en œuvre des activités. Il s'agit des inondations intervenues depuis décembre 2019 et de la pandémie du coronavirus. Tous ces facteurs ont respectivement dégradé sévèrement la route qui mène au site de construction du complexe frigorifique et arrêté les travaux à cause des mesures de confinement. Malgré tous ces problèmes, la mission a reconnu que le projet a engagé des actions clés du développement de la pêche et l'aquaculture.

En outre, le Directeur pays a convenu avec Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de relancer très rapidement les échanges entre les deux parties en vue de la finalisation du document de conception du Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE) pour lequel le FIDA a déjà mobilisé un financement dans le cadre du COSOP 2019-2024. A cet effet, les deux parties ont projeté la possibilité de poursuivre et de consolider les acquis du PD-PAC dans le cadre de ce nouveau projet qui vise la réduction de la pauvreté et optimisation des avantages économiques des chaînes de valeur alimentaire à fort potentiel économique.

Il sied de rappeler que le Projet d'Appui au Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC) est le premier projet d'envergure dans le secteur de la pêche et de la pisciculture depuis les années 2000. Il est cofinancé par le FIDA et le Congo à hauteur de 7 704 000 millions de dollars. La mission a été conduite conjointement par Messieurs Michel ELENGA et Achancho Valentine respectivement, Directeur de cabinet du Ministre d'état, ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, puis Directeur pays en charge de la République du Congo, de la RDC et du Tchad.

La Coordination du PD-PAC

BUROTEC

Un fournisseur unique pour votre bureau

hp
lenovo
ASUS APC acer
Canon
DELL

Agence Pointe-Noire
98, Bld Charles de Gaulle - B.P. 828
Pointe-Noire - République du Congo
Tél. : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04
contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

Agence Brazzaville
Rond point de la gare, immeuble Airtel, Centre-Ville
Brazzaville - République du Congo
Tél. : 05 537 14 71 / 05 537 14 75
contactbzv@burotec.biz / salesbzv@burotec.biz

www.burotec.biz

NÉCROLOGIE



La famille Fylla Saint-Eudes a la tristesse d'annoncer aux familles, parents, amis et connaissances, le décès inopiné de leur frère, père, oncle et grand-père Basilide Mfumu - Fylla Saint-Eudes, Beaudley-Grand K-Grand Beau pour les intimes, journaliste - communicant, Docteur en sciences et techniques de la communication. Décès survenu le mercredi 24 juin 2020 des suites d'une courte maladie. Malgré son inhumation jeudi 25 juin 2020 au cimetière du Centre-ville, la veillée mortuaire et le recueillement se poursuivent à son domicile sis au 109, rue Bacongo - Poto/Poto, de 8h à 21h.

Paix à l'âme de l'illustre disparu. Merci pour ce que tu as été pour chacun d'entre nous. Va en paix et que la terre de tes ancêtres te soit légère. A tout jamais dans nos cœurs. Attention Chers parents, amis et connaissances, même dans le deuil, respectons les mesures barrières. Restons vigilants ! »

FOOTBALL

La CAF réfléchit à la création de la Ligue féminine des champions

Habituées à ne disputer que les phases finales de la Coupe d'Afrique des nations et des Jeux africains, les joueuses africaines vont bénéficier d'une compétition supplémentaire. La Confédération africaine de football (CAF) va lancer d'ici peu la ligue des champions version féminine.

Le point est inscrit à l'ordre du jour de la réunion de son comité exécutif qui se tiendra le 30 juin par visioconférence pour discuter de l'impact de la Covid-19 sur le football africain, a-t-on appris. La réunion souligne les dirigeants de la CAF, sera suivie d'une conférence de presse virtuelle animée par Hamad Hamad, président de la CAF. Les membres de la CAF feront au cours de leur réunion, le point des compétitions suspendues à cause de la pandémie du coronavirus. Ils vont en effet se prononcer sur la suite des quatre prochaines journées des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) Cameroun 2021 et fixer sans nul doute les dates des phases finales de la CAN et du championnat d'Afrique des nations 2020 prévus tous les deux au Cameroun. La CAN 2021 devrait initialement se disputer en janvier 2021 alors que le Chan était prévu du 4 au 25 avril de cette année.

Les membres de la CAF vont aussi communiquer les nouvelles dates des demi-finales de la Ligue des champions et la Coupe de la Confédération Total sans oublier le football féminin notamment l'or-



Les dames étaient habituées à s'affronter que dans les phases finales de la CAN ou encore des Jeux africains, vont bénéficier d'une compétition supplémentaire | champions/Adiac

ganisation de la Coupe d'Afrique des nations. La nouveauté lors de cette réunion sera la création de la Ligue des champions féminine. En Afrique, les dames ne disputent que les phases finales de la CAN et les jeux africains contrairement en Europe où elles participent chaque saison à leur ligue

des champions. La CAF n'a non plus perdu de vue l'organisation des tournois zonaux qualificatifs aux CAN des moins de 17 et 20 ans qui se tiendront respectivement au Maroc et en Mauritanie en 2021, ainsi que la CAN Beach soccer 2020 et la représentation de la CAF à la prochaine coupe du

monde de la discipline.

Outre les compétitions, ils vont étudier la réorganisation de l'administration de la CAF en confirmant la nomination du directeur commercial et ratifier les décisions prises lors du comité d'urgence. Il s'agit de la démission de l'ancien secrétaire général Mouad

Hajji et la nomination de Abdelmounaïm Bah comme intérimaire. Les membres de la CAF vont aussi désigner les pays hôtes des finales des compétitions interclubs. Le report des compétitions et de la 42e assemblée générale ordinaire en raison de la pandémie de Covid-19 mais aussi l'approbation de mesures finales pour répondre à la crise sanitaire intègrent les décisions du comité d'urgence à ratifier.

Au cours de la même réunion, la CAF va examiner les mesures supplémentaires d'accompagnement des fédérations pour répondre à la crise de Covid-19. Elle va faire un bilan d'étape de la mise en œuvre de la feuille de route (Transform CAF 2021) avant de faire le point sur l'accord de siège entre la CAF et la République arabe d'Égypte. Les points sur l'assemblée générale électorale de 2021, la cérémonie de CAF Awards 2020 et la date et lieu de la prochaine réunion du comité exécutif sont à l'ordre du jour ainsi que l'approbation du procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue à Doha au Qatar le 14 février 2020.

James Golden Eloué

LUTTE CONTRE LA COVID-19



Équipez-vous de la
Caméra Thermique
avec
la Société MS pour
détecter les cas de
fièvre !



BRAZZAVILLE : Case 337, Batignolles
Téléphone : +242 06 659 75 34
04 026 93 26
Site Web: www.ms-congo.com

P/Noire : Avenue Bitélik Dombi
Camps CFCO, quartier KM4
Téléphone : +242 06 659 75 34
04 026 93 26
Site Web: www.ms-congo.com

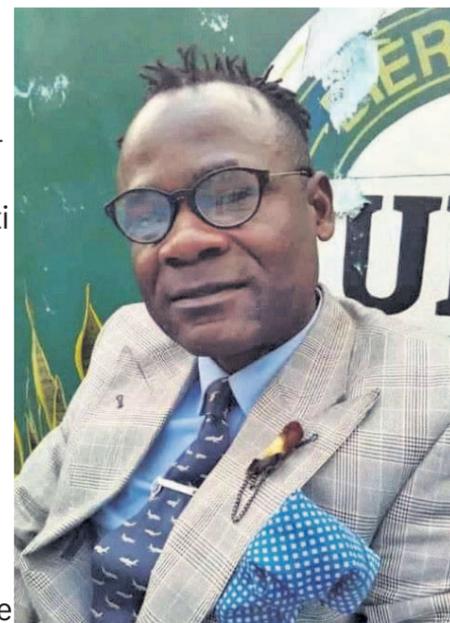
NÉCROLOGIE

Les familles Ebimba, Babossebo, Ekandza, Ndzoli et Lepembe ont la profonde douleur d'informer tous les parents, amis et connaissances le décès de Catherine Babossebo (Cathy) survenu, le jeudi 11 juin 2020 au CHU B. La veillée mortuaire se tient au domicile de la défunte sis au n°43 rue Moukoulou à Talangai (arrêt de bus liberté) La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



REMERCIEMENTS

La famille Mpandzou de Goma Tsé-Tsé remercie le ministère de la Culture et des Arts, le Parti congolais du travail, l'Association Congo shop solidarité et l'Union des musiciens congolais pour leur assistance multiforme dont elle a bénéficié lors du décès le 3 juin de l'artiste musicien Dieudonné Samba dit Sambadio. Qu'ils trouvent ici l'expression de sa profonde reconnaissance.



VIOLENCES DU 24 JUIN

Félix Tshisekedi joue la carte de la tempérance

Les manifestations du 24 juin contre les propositions de loi initiées sur la réforme de la justice, avec tous les dérapages qui les ont émaillées, n'ont pas laissé indifférent le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

C'est par le biais d'un communiqué signé par le directeur de cabinet a.i, le Dr Désiré-Cashmir Kolongele Eberande, que le président de la République s'est exprimé pour condamner avec la dernière énergie les violences et attaques perpétrées ce jour contre les personnes et leurs biens. A en croire son porte-parole Kasongo Mwema Yamba Yamba qui a fait lecture dudit communiqué dans la soirée sur la RTNC en plein journal télévisé, le chef de l'Etat a appelé au calme et au respect de la loi par tous. Tout en comprenant la colère des manifestants, laquelle colère traduit l'attachement de ce dernier à un véritable Etat de droit, le président de la République a, toujours d'après la même source, « demandé aux forces de l'ordre de prendre toutes les dispositions pour prévenir et contenir en cette période d'état d'urgence ce genre de ma-



Le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi

nifestations ». Et de rappeler, sur le même ton, à la classe politique congolaise - toute tendance confondue - sa responsabilité de ne pouvoir entreprendre, surtout pendant cette période d'état d'urgence, « que des initiatives tendant à privilégier, en toute chose, l'intérêt de la nation ainsi que la paix sociale et de s'abstenir de celles tendant à diviser le peuple ou à porter atteinte aux principes d'organisation et du fonctionnement de telles ou telles institutions de la République ». Ce message du chef de l'Etat est venu à point nommé pour apaiser les esprits surchauffés et, surtout, rappeler aux acteurs politiques ainsi qu'à la population leurs droits et devoirs dans le contexte sociopolitique de l'heure marqué par la covid-19 qui requiert plus d'unité dans l'effort de riposte à la pandémie.

Alain Diasso

COALITION FCC-CACH

Le PPRD prêt à s'engager dans une cohabitation

Le parti de l'ex-président Joseph Kabila est disposé à tirer les conséquences constitutionnelles qui s'imposent et aller tout droit et sans hésitation vers la cohabitation « si le partenaire en coalition ne veut plus de ce celle-ci ».

Les dernières manifestations de rue imputées à l'UDPS ayant viré à la destruction méchante des biens de certains cadres du Front commun pour le Congo (FCC) aura certainement laissé des traces et fragilisé la coalition au pouvoir. Celle-ci traverse, pour l'heure, un de ses pires moments sur fond des menaces de désintégration du partenariat politique découlant des élections de décembre 2018. En tout cas, au niveau de l'ex-parti présidentiel, on est partant pour une cohabitation étant entendu que la coalition tant souhaitée a montré ses limites. Tirant les leçons des violences perpétrées le mercredi 24 juin par les présumés militants de l'UDPS, le parti du président honoraire Joseph Kabila s'est déclaré disposé à expérimenter la cohabitation en tant que mode de gouvernance, « si le partenaire en coalition ne veut plus de ce celle-ci ». Lisant dans la soirée de mercredi une déclaration de son parti en rapport avec lesdits événements, le secrétaire permanent Emmanuel Ramazani Shadary était on ne peut plus clair. Dans ce cas de figure», a-t-il indiqué, « nous allons tirer les conséquences constitutionnelles qui s'imposent, c'est-à-dire aller tout droit et sans hésitation à la cohabitation ».

De son côté, l'UDPS semble mettre un bémol à ce qui a tout l'air d'une menace de la part du PPRD, son partenaire dans la coalition FCC-Cach. Le directoire du parti présidentiel qui s'en remet au chef de l'Etat en tant qu'autorité morale de la plate-forme Cap pour le changement (Cach), promet d'examiner la question incessamment. « Si l'initiative vient du Front commun pour le Congo, nous

nous réservons le droit de réponse. Mais si cela dépendra de l'UDPS, la question va être très rapidement examinée pour tirer toutes les conséquences », a déclaré Jimmy Ambumba, un des cadres du Cach. Le PPRD, qui, par ailleurs, déclare soutenir les projets de loi controversés relatifs à la réforme de la justice, lesquels projets vont, selon ce parti, dans le sens de « consolider l'autorité de l'Etat et de promouvoir la justice juste », considère que les actes de violences déplorées mercredi est le fait d'une « milice qui n'a ni lu les trois propositions de loi, ni examiner les raisons profondes en faveur de la réforme ». Par conséquent, le parti-phare du FCC demande à l'UDPS de se désolidariser publiquement de ces violences et, surtout, de veiller au respect du travail des parlementaires, ainsi que de toutes les procédures de vote des lois.

Enfin, le PPRD, dans son communiqué, appelle la justice congolaise à initier des enquêtes pour retrouver les auteurs intellectuels de ces faits de vandalisme pour qu'ils répondent de leurs actes conformément à la loi. Ce que refuse d'admettre le secrétaire général de l'UDPS pour qui ce qui s'est passé n'est pas à mettre sur le dos de son parti dont les militants n'ont reçu aucun ordre émanant de la hiérarchie. « Il s'agit de l'expression des Congolais à la suite de l'arrogance et l'orgueil du FCC. S'ils ne retirent pas ces propositions de lois, nous donnerons le mot d'ordre et nous ferons parler la rue », a réagi le secrétaire général de l'UDPS, Augustin Kabuya.

A.D.

GUERRE DE SUCCESSION AU PALU

Godefroid Mayobo dit incarner désormais « la direction légale et légitime » du parti

Le Premier secrétaire permanent adjoint du Parti Lumumbiste Unifié (Palu), Godefroid Mayobo, a tenu le 16 juin au siège du parti un point de presse pour fixer les esprits sur la situation qui prévaut au sein du parti à la suite de la nomination d'un nouveau secrétaire permanent et d'un secrétaire général intérimaire.

Après le décès de son secrétaire permanent, Lugi Gizenga, le Palu est entré dans une période de turbulence entretenue par une structure improvisée dénommée «Bureau pacifique élargie » qui venait, tout récemment, de procéder à une série de nominations au mépris des textes régissant le fonctionnement du parti. C'est ce qu'a révélé Godefroid Mayobo dans son point de presse qui visait à neutraliser l'initiative prise par cette structure irrégulière. Cet ancien collaborateur d'Antoine Gizenga a indiqué représenter, pour l'heure, « la direction légale et légitime » du parti en tant que premier secrétaire permanent adjoint. Pour lui, les prétendues nominations du secrétaire a.i et du secrétaire permanent et porte-parole du Palu sont irrégulières, illégales et de nul effet. « Nous prions les autorités étatiques, les partenaires politiques du parti, les membres du parti ainsi que l'opinion en général de ne pas prendre cela en considération et y prêter foi », a-t-il déclaré.

Il est à noter que le Palu est un parti politique congolais régulièrement reconnu par l'Etat et assujetti aux lois et règlements de la République. C'est ainsi qu'il est particulièrement soumis à la loi n° 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques en RDC, spécialement en ses articles 5 et 17. « Le pouvoir au Palu s'exerce dans ses organes et ses statuts, et le parti n'appartient pas à une famille

moins encore un groupe d'individus. Ce genre des partis sont interdits au Congo », a lancé Godefroid Mayobo qui, dans l'ordre hiérarchique des choses, vient en ordre utile pour diriger le parti après le décès de son secrétaire permanent. C'est conformément à l'esprit des textes fondateurs du parti, qu'à la suite de la mort de Lugi Gizenga le 1er juin 2020, qu'il a échoué qu'il lui succède parce qu'il a été le premier secrétaire permanent adjoint au regard des dernières nominations signées par le chef du parti, a-t-il renchéri. Et d'ajouter qu'au Palu, le poste de secrétaire intérimaire n'existe pas dans la nomenclature des textes l'organisant.

En outre, a-t-il précisé, « le bureau politique élargie qui a procédé à ces nominations n'est pas repris dans les statuts et cela est une violation grave de nature à introduire l'anarchie et de détruire le parti. Cela ne passera pas ». Et d'enchaîner : « Quand le premier adjoint disparaît, automatiquement le second le remplace sans pour autant chercher à nommer ou faire quoique ce soit car nul n'est entré au parti avec l'aide de l'autre. Tous avons été choisis par les autorités compétentes du parti ». Le Palu, a-t-il rassuré, reste un et indivisible. Godefroid Mayobo invite, par ailleurs, tous les membres du parti nommés irrégulièrement à revenir à leurs postes car, a-t-il indiqué, « personne n'exclura personne et personne ne prendra le pouvoir de personne ».

A.D.

KINSHASA

Félix Kabange Numbi décortique la loi Minaku et Sakata

Le député national a réuni des jeunes kinois dans une matinée d'information au cours de laquelle il s'est exercé à leur donner la bonne information sur cette proposition de loi en discussion au Parlement qui a comme objectif de réformer le système judiciaire congolais en y apportant des innovations visant à le renforcer.

Les troubles enregistrés les 23 et 24 juin à Kinshasa et dans certaines autres provinces du pays en rapport avec la proposition de loi sur la réforme de la justice initiée par les députés Minaku et Sakata n'ont pas laissé indifférent le député national Félix Kabange Numbi. Cet élu a regretté que la population congolaise soit entraînée dans une situation qu'elle ne maîtrise pas parce que n'ayant pas la bonne information.

Pour éclairer la lanterne de la population, le député Félix Kabange Numbi a tenu, le 25 juin, dans la commune de Limete, une matinée d'information au bénéfice des jeunes de la capitale congolaise. Cette action de Kabange est motivée par son souci de donner la bonne information à la population, afin de lui permettre de faire un choix éclairé au lieu de la laisser à la merci des politiques, qui utilise son ignorance pour des causes et besoins non avoués. « La population est dans la rue mais elle n'est pas bien informée de ce qui se passe », a-t-il regretté, notant que lui, en tant que leader politique, s'est senti dans l'obligation de donner la bonne information à cette population, qui l'a élu et envoyé au Parlement pour parler en son nom et défendre ses intérêts.

Devant ces jeunes, qui ont été appelés à respecter les



Félix Kabange Numbi lors de cette matinée. Adiac

mesures barrières édictées dans le cadre de la riposte à la pandémie, Félix Kabange Numbi a rappelé que l'indépendance de la justice assurée par la Constitution reste indéniable. Pour rassurer ses interlocuteurs, le député national a expliqué le contenu de la proposition de loi en discussion à l'Assemblée nationale ainsi que sur ses motivations. « L'inconstitutionnalité de cette proposition de loi est un faux débat. Les politiciens amènent le peuple vers les choses qui ne sont pas vraies », a-t-il affirmé, insistant sur le fait que cette proposition de loi

visait à renforcer l'architecture légale du pays.

Des innovations à positiver

Pour le député Félix Kabange, la loi proposée par Minaku et Sakata tend à innover le système judiciaire congolais, en introduisant la possibilité, en plus du droit de regard accordé au ministre de la Justice dans les actions des magistrats, de la saisine du ministre de la Justice par la population, qui a toujours été considérée comme un laissé-pour-compte, pour dénoncer des fautes commises par les magistrats. Mais aussi le député a indiqué que le ministre

ainsi saisi, va, à son tour, saisir le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) pour des sanctions à l'encontre des magistrats fautifs. « Avec la réforme en cours, le ministre de la Justice peut non seulement constater les faits posés par les magistrats du parquet, soit en tant qu'autorité hiérarchique soit par dénonciation de la population. Mais il a le pouvoir de saisir le CSM pour sanctionner le magistrat fautif », a-t-il expliqué.

Insistant sur la garantie de l'indépendance de la justice, Félix Kabange Numbi note que la Constitution, en par-

lant de la justice, vise la Cour constitutionnelle, la Cour de cassation, la Haute Cour militaire ainsi que les cours et tribunaux civils et militaires. Alors que le parquet est un service judiciaire créé par la loi et rattaché aux cours et tribunaux qui sont, eux, créés par la Constitution.

Parmi les innovations de cette loi en discussion au Parlement, Félix Kabange Numbi a également indiqué la possibilité donnée au ministre de la Justice de nommer à titre provisoire les magistrats, qui seront en observation pendant près d'une année, pour être nommés de façon définitive par ordonnance présidentielle. Pour le député, cette proposition vise, dans une certaines mesures, à permettre la promotion des magistrats méritants et à extirper de la magistrature des « brébis galeuses » qui pourront y être injectées. « Quand vous regardez tout cela, il n'y a ni violation de la Constitution ni ajout de pouvoir au ministre de la Justice », a-t-il souligné, notant que c'est le pouvoir du peuple qui y est affirmé. Pour bien guider la population, Félix Kabange Numbi appelle, par ailleurs, ceux qui parlent à lire profondément ces textes pour comprendre leurs contenus et parler à bon escient.

Lucien Dianzenza

COOPÉRATION

L'argent de la Banque mondiale servira à payer cinq cent mille enseignants

Il y a aussi le financement du fonctionnement de plus de cinquante mille écoles primaires de la RDC. Selon les prévisions, il est attendu environ 2,5 millions d'enfants supplémentaires sur les treize millions actuellement scolarisés.

Un accord de financement de l'ordre de huit cent mille dollars américains a bien été signé, le 23 juin, entre la République démocratique du Congo (RDC) et la Banque mondiale (BM). Il prévoit notamment de soutenir la paie de plus de cinq cent mille enseignants et d'assurer le fonctionnement de plus de cinquante mille écoles primaires du pays sur une période de trois ans. Par ailleurs, l'accord projette aussi l'appui de toutes les réformes du secteur éducatif.

Globalement, l'institution de Bretton Woods place son intervention dans le cadre d'un



appui à la politique de gratuité de l'enseignement primaire. Elle aide ainsi le gouvernement à faire face à l'augmentation assez forte des coûts de l'éducation primaire dans le budget de l'Etat, sans oublier les réformes très attendues dans ce secteur. Même si une certaine opinion n'hésite pas à rappeler l'origine lointaine de cette importante réforme, il n'existe pas à ce jour une réelle planification du projet. Il y a par exemple le recrutement des enseignants ou d'autres initiatives plus pratiques comme la numérisation du secteur pour une meilleure transparence dans la gestion

du corps enseignant. Au départ, la BM a commencé à travailler sur un projet d'un milliard de dollar avant de baisser finalement l'enveloppe de deux cent mille dollars. Ce projet est arrêté aujourd'hui à huit cents millions de dollars américains sur une période de trois ans. La mise à disposition des fonds se fera de manière progressive et conformément au plan arrêté de commun accord avec le gouvernement, qui prévoit des étapes d'évaluation. Il est prévu concrètement des vérifications de terrain par les équipes mixtes.

Laurent Essolomwa

GUERRE DE SUCCESSION AU PALU

Godefroid Mayobo dit incarner désormais « la direction légale et légitime » du parti

Le Premier secrétaire permanent adjoint du Parti Lumumbiste Unifié (Palu), Godefroid Mayobo, a tenu le 16 juin au siège du parti un point de presse pour fixer les esprits sur la situation qui prévaut au sein du parti à la suite de la nomination d'un nouveau secrétaire permanent et d'un secrétaire général intérimaire.

Après le décès de son secrétaire permanent, Lugi Gizenga, le Palu est entré dans une période de turbulence entretenue par une structure improvisée dénommée « Bureau pacifique élargie » qui venait, tout récemment, de procéder à une série de nominations au mépris des textes régissant le fonctionnement du parti. C'est ce qu'a révélé Godefroid Mayobo dans son point de presse qui visait à neutraliser l'initiative prise par cette structure irrégulière. Cet ancien collaborateur d'Antoine Gizenga a indiqué représenter, pour l'heure, « la direction légale et légitime » du parti en tant que premier secrétaire permanent adjoint. Pour lui, les prétendues nominations du secrétaire a.i et du secrétaire permanent et porte-parole du Palu sont irrégulières, illégales et de nul effet. « Nous prions les autorités étatiques, les partenaires politiques du parti, les membres du parti ainsi que



Godefroid Mayobo

l'opinion en général de ne pas prendre cela en considération et y prêter foi », a-t-il déclaré.

Il est à noter que le Palu est un parti politique congolais régulièrement reconnu par l'État et

assujetti aux lois et règlements de la République. C'est ainsi qu'il est particulièrement soumis à la loi n° 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques en RDC, spécialement en ses articles 5 et 17. « Le pouvoir au Palu s'exerce dans ses organes et ses statuts, et le parti n'appartient pas à une famille moins encore un groupe d'individus. Ce genre des partis sont interdits au Congo », a lancé Godefroid Mayobo qui, dans l'ordre hiérarchique des choses, vient en ordre utile pour diriger le parti après le décès de son secrétaire permanent. C'est conformément à l'esprit des textes fondateurs du parti, qu'à la suite de la mort de Lugi Gizenga le 1er juin 2020, qu'il a échoué qu'il lui succède parce qu'il a été le premier secrétaire permanent adjoint au regard des dernières nominations signées par le chef du parti, a-t-il renchéri. Et d'ajouter qu'au Palu,

le poste de secrétaire intérimaire n'existe pas dans la nomenclature des textes l'organisant. En outre, a-t-il précisé, « le bureau politique élargie qui a procédé à ces nominations n'est pas repris dans les statuts et cela est une violation grave de nature à introduire l'anarchie et de détruire le parti. Cela ne passera pas ». Et d'enchaîner : « Quand le premier adjoint disparaît, automatiquement le second le remplace sans pour autant chercher à nommer ou faire quoique ce soit car nul n'est entré au parti avec l'aide de l'autre. Tous avons été choisis par les autorités compétentes du parti ». Le Palu, a-t-il rassuré, reste un et indivisible. Godefroid Mayobo invite, par ailleurs, tous les membres du parti nommés irrégulièrement à revenir à leurs postes car, a-t-il indiqué, « personne n'exclura personne et personne ne prendra le pouvoir de personne ».

Alain Diasso

NEUVIÈME ART

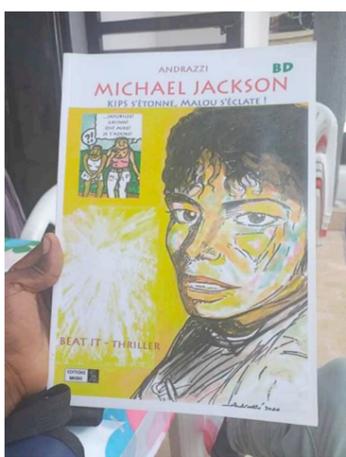
Michael Jackson, un hommage dessiné au roi de la pop

En marge des dix ans de la disparition de l'interprète de Thriller, le jeudi 25 juin, les Éditions Mabiki Wavre et Kinshasa proposent aux amateurs de bande dessinée de redécouvrir son parcours artistique en lisant l'album d'Andrazzi Mbala.

Les planches que l'on a devant soi en ouvrant Michael Jackson sont un mélange de peintures et dessins directement inspirés de la bande dessinée populaire congolaise. Dans ses planches, Andrazzi retrace la vie artistique de Michael Jackson mais pas que. En effet, l'album évoque aussi, comme on sait le voir en le lisant, la fascination que l'illustre disparu suscitait auprès de ses indéfectibles fans. Kips et Malou, les deux personnages qui gravitent autour du récit de Michael Jackson en sont un bien bel exemple. Pour son hommage au légendaire King of Pop, le bédéiste fait un arrêt sur l'album Thriller avec des références particulières aux tubes Beat It et Thriller. Ces deux chansons ont marqué l'histoire de l'artiste mais aussi de la musique. La première, écrite et composée par Michael lui-même, a été coproduite par Quincy Jones. Troisième single de l'opus sorti en 1982, elle avait été un énorme succès mondial, autant commercial que critique, ce qui lui a valu d'être l'un des singles les plus vendus de tous les temps. Mais des deux fameux titres, Beat It et Thriller, c'est le second, né de la plume de Rod Temperton, qui a connu un retentissement à nul autre pareil à son époque. Sa vidéo dont la première diffusion remonte au 2 décembre 1983 est tenue pour le premier clip annoncé alors comme étant une Première mondiale, « World Premiere » sur MTV. Sa prodigieuse performance, c'est sa contribution, une vraie propulsion, au lancement de l'album Thriller à l'échelle mondiale. Il passe dès lors pour le premier grand clip de l'histoire de la musique. De l'avis des spécialistes, il a sans conteste révolutionné la façon de faire et de percevoir un vidéoclip. Ce qui a fait de Michael Jackson un pionnier dans cet univers.

Le dessinateur Andrazzi Mbala ne pouvait, pour sa part, procéder à un meilleur choix pour commémorer l'histoire mythique du mémorable chanteur et merveilleux artiste qu'était l'interprète de Thriller. Il a décidé à sa manière de remettre sous les projecteurs cet épisode glorieux de sa carrière trois ans après sa mort. En effet, la publication de Michael Jackson n'est pas récente, elle date de 2011. Mais dix ans plus tard, les mélomanes du monde entier n'ont pas fini de regretter la mort brutale du roi de la pop. Aussi les Editions Mabiki ont-elles choisi de le ramener à leur bon souvenir en proposant aux lecteurs la bande dessinée de l'auteur congolais depuis le 25 avril dernier. Et en cette période de confinement, elles procèdent à la livraison gratuite à domicile de l'ouvrage à son achat.

Nioni Masela



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.










Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi 09h - 19h
Samedi 09h - 13h



COVID-19

L'ACCC fait don de vivres à la Fondation Congo Assistance

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie du coronavirus, le secrétaire général de l'Association chinoise de commerce en République du Congo (ACCC), GE Zhiwei, a remis le 24 juin sept tonnes de divers vivres à la représentante de la Fondation Congo Assistance, Félicité Diop Meno Tchiloumbou.



GE Zhiwei remettant un échantillon du don à Félicité Diop Meno Tchiloumbou

Destiné à environ quatre cents personnes vulnérables, le don de l'ACCC est principalement composé de riz, de spaghettis, de lait en poudre, d'huile végétale, de sel, de boîtes de sardines et de savons. Dans son mot de circonstance, GE Zhiwei a rappelé que depuis le début de l'année, la pandémie de covid-19 a frappé toute la planète et a causé des morts. Le Congo et la Chine sont également confrontés aux énormes défis face à cette pandémie.

La Fondation Congo Assistance, présidée par Mme Antoinette

Sassou N'Guesso, apporte des aides aux personnes vulnérables, tels que les veuves, les enfants vivant avec la drépanocytose, les orphelins. Pendant cette période marquée par la covid-19, cette Fondation a assisté les personnes démunies. « L'ACCC, depuis sa création en janvier 2019, demeure en collaboration étroite avec cette Fondation. Ainsi la fête de Noël dernier, notre association était au chevet des enfants hospitalisés de Tié-Tié et Loandjili. Avec ce don aujourd'hui, l'association espère aider les groupes vulnérables

face à l'épidémie de covid-19, en apportant ainsi notre modeste contribution à la charité sociale congolaise», a déclaré GE Zhiwei. Appréciant, pour sa part, le don de l'ACCC, Félicité Diop Meno Tchiloumbou a signifié que la remise de ce don à la Fondation Congo Assistance s'inscrit dans le cadre du partenariat existant entre l'ACCC et la Fondation Congo Assistance. Les retrouvailles ont été marquées par le respect de la distanciation physique et la distribution des bavettes aux participants.

Séverin Ibara

JOURNÉE DU MANUSCRIT 2020

Une huitième édition sous l'ombre de Covid-19

Le comité d'organisation de la huitième édition de la journée des auteurs du monde francophone, célébrée chaque 24 octobre, vient de lancer un appel à candidature aux écrivains jusqu'au 30 septembre prochain en vue de leur participation à l'événement.

Inspirée par la fête de la musique qui permet à tous les musiciens de jouer sur scène et célébrer leur passion, la journée du manuscrit permet à tous les auteurs de publier gratuitement leurs livres. Ainsi, les hommes et femmes de lettres intéressés ont encore une marge de trois mois pour participer à la huitième édition de la journée du manuscrit francophone.

Cette journée est ouverte à toute personne physique majeure ayant un manuscrit à publier et remplissant les critères de sélection, à savoir : libre de tout contrat d'édition, légalité du contenu, plus de cinquante pages, existant sous la forme d'un fichier réalisé à partir des fichiers maquettes proposés.

Après examens des dossiers, des extraits de livres sélectionnés seront publiés sur le site de l'événement pour recueillir des commentaires et des votes qui seront pris en compte par le jury. La particularité de cette année est la création d'un nouveau «

Prix » avec la catégorie « Nouvelles », qui était réclamée par de nombreux auteurs lors de la dernière cérémonie de ce rendez-vous livresque.

A cet effet, le jury attribuera, au total, huit prix : Roman, Essai, Témoignage, Policier, Science-Fiction, Poésie, Nouvelles et le Grand Prix de la Journée du Manuscrit Francophone. « Avant même l'ouverture des dépôts, nous avons déjà reçu plusieurs manuscrits et nous pouvons déjà annoncer qu'il y aura beaucoup de livres Covid-19 publiés le 24 octobre prochain à la 8^e édition de la Journée du Manuscrit Francophone », ont déclaré les organisateurs de l'événement.

Initiée par les Éditions du Net et ActuaLitté, la journée du manuscrit est l'occasion pour les auteurs de découvrir le premier exemplaire papier de leur ouvrage publié, mais aussi d'échanger avec les acteurs du milieu, le tout autour d'un verre dans une ambiance conviviale.

Merveille Atipo

MUSIQUE

L'ensemble traditionnel Mayeye sort son premier album

Quarante huit ans après sa création en 1972, le groupe Mayeye a mis sur le marché l'album intitulé MUYEYE grâce à l'implication de Me Roland Bembelly qui a produit l'œuvre.

Créé et basé à Pointe-Noire, Mayeye est un ensemble traditionnel composé de vingt cinq artistes ressortissants du Cabinda. Chanté en Fiote et en Lindji (langues parlées au Cabinda qui se partagent les frontières, l'histoire et la culture avec le département du Kouilou), MUYEYE est constitué de dix titres. Il s'agit de Lubendu bendu (l'hirondelle), Be nu nkala (nous les crabes) parlant des crabes qui ont demandé à Dieu d'avoir une tête comme les hommes, mais ils ne l'ont jamais eue. La moralité de cette chanson est qu'on ne peut pas tout avoir dans la vie.

Il y a aussi Bali yame (mes amis), Ntima wa niong (le cœur regrette), un titre qui évoque le regret, la douleur qu'on éprouve face à la perte des parents, la perte des êtres qui sont chers. Niem bau (faire du mal aux gens), Ke-bang bane (s'occuper des enfants), Waye (mon ami), Kang lilesu (attacher le foulard), Ku lemb (doucement). Il y a enfin MUYEYE, titre phare, qui



est en fait la danse originelle du groupe. Cette chanson est un appel à l'amour, à l'unité, au partage de la joie pour le bonheur de tous. MUYEYE invite tout le monde en général

et les populations du Kouilou et du Cabinda en particulier (Diosso, Landana, Madingou Kayes, Tchiowa, Loango, Mallembo, Hinda, Dinge, Mvouti, Tchiamba Nzassi et autres) à

danser le MUYEYE à l'unisson. Dans Cet album, les voix des artistes se mêlent aux sons des instruments traditionnels comme le petit et le grand Ngondji ainsi que les tam-

tams Masuku, qui leur donne des couleurs semblables aux genres de musique du Kouilou tels que le Baila ou le Mbembo. Des rythmes dansants auxquels bien de gens ne résistent pas lors des mariages et autres manifestations que Mayeye anime. Le groupe doit la sortie de son premier album à Me Roland Bembelly qui l'a produit afin de préserver et promouvoir la musique traditionnelle cabindaïse. Les Pontenegrins se souviennent sûrement des talents de ce groupe réunis autour de Paul Moungueue, notamment Philippe Nzaou, Loemba André, alias Calcul, Joao de Mayeye, les papas Sikou, Lens, Kouani, Tonton Carlo, les mamans Kebene, Rose, Landou, Fiela, Fatou, Isidore, Thérèse Landou, Béa, Founzi, Méno et autres, qui ont animé dans les années 72 et 80. Ce groupe fait le bonheur de bien des amoureux de la musique traditionnelle qui peuvent se procurer l'album à partir de l'adresse mail : rolandbembelly@yahoo.fr.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga



Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56 info@adiac.tv 84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

FLÉCHÉS • N°07

VOISIN DE L'INDE DES FEMMES CHEZ	COULE À LONDRES POURRIE	A SA CLE	FORGER DRESSER	CUISINE EN MER	IL SE FAIT PRIER OBJECTIFS
SPÉCIALITÉ AU VIETNAM MÈRE DE NÉRON		UNITÉ DE PRESSION	DANGER POTENTIEL INDICE DE RICHESSE	CEINTURE DE KIMONO PLUTÔT ÉLITISTE	
MÉGA-LO-POLE AMÉRICAINE CHOU FRISÉ		COUVRE-CHEF ÉCLOSERIE		CACHE PLACE DE MARCHÉ	NATURES MORTES
PROTÈGE LE MAJEUR MAGIE	COQUILLE DE NOIX	EXPULSERA	LIEU DE DÉTENTION LIBERTAIRES		ILS RAMENT
IL DONNE LES ORDRES	ACTRICE FRANÇAISE AMOUREUSE		MONTAGNES D'AFRIQUE SURFACE AGRICOLE		LARGEUR DE TISSU VAGUE
SOUFFLE AU NORD-OUEST	PRENDRE SUR LE FAIT PRÉNOM ARABE	FAIRE DES RAYURES MEMBRE DE LA FAMILLE		DISCIPLINE GREFFA	
INFESTÉES FATIGUÉ			JEUNE PLANT QUELQUES DENIERS		PRONOM PERSONNEL
BONNES RELATIONS	AUGMENTE			NANOMÈTRE	
			RICHE		

MOTS MÊLÉS

I	D	N	A	C	H	U	M	E	R	U	S	M	H	A
P	H	E	N	I	X	F	U	O	D	A	M	A	E	A
R	V	C	S	G	R	E	D	I	N	M	M	N	N	I
O	O	N	T	O	D	U	C	S	E	E	A	D	I	F
G	L	G	N	I	T	S	A	C	E	H	N	A	A	A
N	L	D	R	N	L	C	D	D	L	C	I	T	D	T
O	E	B	M	E	E	I	A	U	U	O	V	E	E	A
J	Y	N	O	M	R	E	S	L	O	R	E	R	B	R
H	E	E	O	U	E	S	T	C	B	V	L	Y	N	X
A	R	I	R	B	T	I	R	I	A	A	L	P	D	R
M	X	L	G	L	V	E	E	N	T	G	E	Y	R	I
A	B	O	Y	A	R	D	F	E	I	X	A	L	A	G
M	E	T	R	O	N	O	M	E	L	A	G	O	N	O
E	U	E	S	A	I	N	D	O	U	X	X	N	E	L
E	L	C	Y	C	I	R	T	B	R	A	S	E	R	O

- ALBUMEN
- AMADOU
- AXIOME
- BEDAINE
- BOUTEFEU
- BOYARD
- BRASERO
- CADASTRE
- CANDI
- CASTING
- CULTIVAR
- DULCINEE
- ESCUDO
- ETOLIEN
- FRONDE
- GALAXIE
- GAVROCHE
- GREDIN
- GROOM
- HUMERUS
- HYBRIDE
- LACTOSE
- LAGON
- LITCHI
- LYNX
- MAHJONG
- MANDATER
- MANIVELLE
- METRONOME
- QUEST
- PHENIX
- PYLONE
- RATAFIA
- RENARD
- RIGOLO
- SAINDOUX
- SERMON
- TABOULE
- TRICYCLE
- VOLLEYER

• SUDOKU • GRILLE DIFFICILE • N°07 • SUDOKU • GRILLE FACILE • N°07 •

		5				7	1
	8	7		5	6		
1			9				
7		8	3		4		
	9					2	
			5		1	7	4
				9			3
			2	4		1	6
2	4					8	

		7				1	9		
	1		3	9				2	
9		5	6			1		4	
4				8		7	5		
	3		4		7		1		
	5	9		6				8	
8		3			6	4		2	
	4			3	9		7		
	6	7				3			

EN PARTANT DES CHIFFRES REMPLISSEZ LA PAGE DE TELLE SORTE QUE CHAQUE COLONNE DE 3 X 3 CONTIENNE UNE SEULE FOIS LES CHIFFRES DE 1 À 9

MOTS CASES • N°07

- 2 LETTRES: AN - AU - ES - GO - HI - HS - PI - UT
- 3 LETTRES: ACE - AME - ENA - EUE - ION - LIE - NUL - PEU - RUT - SUA
- 4 LETTRES: AERE - AISE - APRE - ANES - ATRE - ELAN - ESSE - HORS - MITE - PRIS - RATE - RENE - SHAH - TUER
- 5 LETTRES: ATLAS - COPIE - EXTRA - HATAI - RENTE - TELEX
- 6 LETTRES: ACACIA - APACHE - CEINTS - CITENT - CITRON - EPITRE - ETEINS - ETRIPE - GAUCHE - PESETA - PETEUX - PIRATA

LA SOLUTION DE LA SEMAINE

SOLUTION
Le mot mystère est **cordon bleu**

Mots casés

MOTS CASES N°06

B	O	R	N	E	E	E	P	I
E	U	E	P	U	E	R	I	L
L	E	V	R	E	S	R	A	S
I	D	E	A	L	J	E	U	
E	N	I	E	C	E	L	A	
R	A	D	E	E	T	H	E	R
M	S	A	L	E	E	D		
P	E	T	I	L	R	U	E	
A	R	E	G	E	N	T	U	
P	O	I	L	A	Z	U	R	
O	U	S	A	I	B			
T	I	R	E	I	S	L	A	M
A	R	A	S	E	E	E	C	U

Mots fléchés

MOTS FLÉCHÉS N° 06

C	P	E	O	E	O						
M	I	S	A	N	T	H	R	O	P	E	S
N	U	M	E	R	O	B	I	D	E		
L	E	P	R	E	N	D	S	I			
A	L	E	V	I	N	T	A	T	E		
A	S	L	I	N	E	A	I	R	E	S	
T	A	U	T	U	R	N	E	T			
R	E	I	N	S	E	R	E	A	H		
G	E	L	N	E	F	L	E				
M	I	L	A	G	E	E	R	E	R		
S	O	U	M	I	S	S	I	O	N		
D	O	N	S	B	U	R	U	E			
L	A	V	I	S	A	I	S	M			
V	E	R	N	I	E	I	S	S	U	E	
E	U	T	E	R	P	E	E	S	T		

• SUDOKU • GRILLE DIFFICILE • N°06 • SUDOKU • GRILLE FACILE • N° 06

1	9	6	5	8	7	4	3	2
8	3	4	6	9	2	7	5	1
2	5	7	3	4	1	9	8	6
7	2	5	1	6	9	3	4	8
3	4	8	7	2	5	6	1	9
6	1	9	4	3	8	2	7	5
4	7	1	9	5	6	8	2	3
5	6	2	8	7	3	1	9	4
9	8	3	2	1	4	5	6	7

9	2	8	6	5	3	1	4	7
7	1	3	9	8	4	6	5	2
6	5	4	7	2	1	9	8	3
4	6	7	5	3	9	2	1	8
3	9	5	8	1	2	7	6	4
1	8	2	4	7	6	5	3	9
5	4	6	3	9	7	8	2	1
2	3	9	1	6	8	4	7	5
8	7	1	2	4	5	3	9	6

DISPARITION

Mfumu Fylla Saint-Eudes a tiré sa révérence

Docteur ès sciences de l'information et de la communication, écrivain et homme politique congolais, Mfumu Fylla Saint-Eudes est décédé dans la nuit du 24 au 25 juin, à l'âge de 67 ans des suites des complications respiratoires. Il a été inhumé hier au cimetière du Centre-ville de Brazzaville.

Dans plusieurs milieux sociaux et professionnels dans lesquels il a évolué, Mfumu Fylla s'est fait distinguer par sa rigueur intellectuelle et sa fermeté dans la prise de décisions. Plus d'une fois, pour des raisons de convenance personnelle, il pouvait démissionner d'un poste politique ou administratif. Tout récemment, il venait de quitter la primature où il occupait le poste de conseiller en communication du Premier ministre, Clément Mouamba.

Ses collègues enseignants de l'Université Marien-Ngouabi à Brazzaville, ses compagnons politiques, ainsi que ses étudiants témoignent de sa volonté de ne pas vouloir associer son nom aux travaux intellectuels conçus à la hâte. Directeur de publication du magazine « Vision pour demain », il y consacrait plusieurs pages à l'histoire du Congo ; notamment en publiant les différents gouvernements que le pays a connus depuis l'indépendance jusqu'à nos



Mfumu Fylla Saint-Eudes

jours. Mfumu Fylla a écrit des ouvrages de référence sur l'histoire de la musique congolaise. Son livre « La Musique congolaise du XX^e siècle » lui a valu le prix Pool Malebo du Trophée d'excellence Mwana Mboka, une initiative d'un producteur

d'une émission télévisuelle en République démocratique du Congo. Producteur-réalisateur de radio

et de télévision, il a été expert à la direction générale de la Culture et de la Communication de l'ACCT, actuelle Organisation internationale de la Francophonie. Par ailleurs, il s'est également illustré comme producteur de musique et de spectacles.

Sur le plan politique, Mfumu Fylla Saint-Eudes avait créé en 2018 son parti dénommé la Renaissance nationale en sigle Rena. D'aucuns se demandaient si cette organisation s'affichait à la majorité présidentielle, au Centre ou à l'opposition, au regard des prises de position controversées de son fondateur. Mfumu Fylla a publié des articles et tribunes dans plusieurs journaux nationaux et étrangers. Il a bouclé sa carrière de journaliste au quotidien « Les Dépêches de Brazzaville » où il animait la rubrique « Brin d'histoire » lorsqu'il a publié le 28 décembre 2018 sa dernière chronique intitulée « clap de fin ».

et de télévision, il a été expert à la direction générale de la Culture et de la Communication de l'ACCT, actuelle Organisation internationale de la Francophonie. Par ailleurs, il s'est également illustré comme producteur de musique et de spectacles.

Roger Ngombé

UNESCO

Repenser l'avenir de l'éducation post-Covid-19

Un rapport de l'Unesco souligne la nécessité d'une éducation plus inclusive, notant une intensification de l'exclusion pendant la crise de Covid-19 et que moins d'un pays sur dix dispose de lois contribuant à assurer l'inclusion dans l'éducation.

Environ 40% des pays à faible et moyen revenu n'ont pas soutenu les apprenants défavorisés pendant la fermeture des écoles liée aux mesures de confinement, selon le rapport. L'Unesco appelle les pays à se concentrer sur les personnes laissées pour compte lors de la réouverture des écoles pour « rendre les sociétés plus résilientes et plus égalitaires ». Pour relever les défis, « il est impératif d'évoluer vers une éducation plus inclusive », a déclaré la directrice générale de l'Unesco, Audrey Azoulay, pour qui « repenser l'avenir de l'éducation est d'autant plus important après la pandémie de Covid-19, qui a encore aggravé et mis en lumière les inégalités ».

Une exclusion persistante et flagrante

Selon le rapport, 258 millions d'enfants et jeunes sont privés d'instruction. La pauvreté est le principal obstacle à leur accès à l'éducation; alors que les adolescents issus des 20% de ménages les

plus riches ont trois fois plus de chance de terminer le premier cycle de l'enseignement secondaire que ceux des ménages les plus pauvres; et aucune jeune femme pauvre vivant en milieu rural ne termine ses études secondaires dans une vingtaine de pays, la plupart en Afrique subsaharienne. Dans 10 pays à faible et moyen revenu, les enfants handicapés ont 19% de chances en moins d'atteindre un niveau minimum

filles enceintes à l'école, 117 autorisent les mariages de mineurs, tandis que vingt pays n'ont pas ratifié la Convention 138 de l'Organisation internationale du travail (OIT) interdisant le travail. Dans les pays de l'OCDE, plus des deux tiers des élèves issus de l'immigration fréquentent des écoles où ils représentent au moins 50% de la population scolaire, ce qui réduit leurs chances de réussite. « La pandémie de Covid-19

Pour le rapport, les croyances discriminatoires des parents constituent un obstacle à l'inclusion. Les parents d'enfants vulnérables souhaitent envoyer ces derniers dans des écoles qui assurent leur bien-être et répondent à leurs besoins. Quelque 335 millions de filles ont fréquenté des écoles qui ne leur fournissaient pas les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dont elles avaient besoin pour continuer à assister aux cours

cophones d'Afrique subsaharienne a déclaré avoir reçu ladite formation, et un quart des enseignants de 48 pays souhaitent davantage de formation pour enseigner aux élèves ayant des besoins particuliers.

Près de la moitié des pays à faible et moyen revenu ne recueillent pas suffisamment de données sur l'éducation des enfants handicapés, déplore le rapport; et « 41% des pays – où vit 13% de la population mondiale – n'ont pas mené d'enquêtes ou, quand ils l'ont fait, n'ont pas rendu publiques les données recueillies. Les chiffres sur l'apprentissage sont principalement tirés des écoles et ne tiennent pas compte des personnes qui ne les fréquentent pas ». Le rapport déplore également l'insuffisance des données, « ce qui nous empêche d'avoir un portrait complet de la situation. Il n'est donc pas étonnant que les inégalités soudainement mises en lumière lors de la pandémie nous aient pris par surprise », conclut Manos Antoninis.

« La pandémie de Covid-19 nous a offert une réelle opportunité de repenser nos systèmes éducatifs. Mais le passage vers un monde qui valorise et accueille la diversité ne se fera pas du jour au lendemain »,

en lecture que ceux qui ne sont pas handicapés.

Le rapport souligne que de nombreux pays pratiquent encore la ségrégation dans l'éducation, renforçant ainsi les stéréotypes, la discrimination et l'aliénation, et que deux pays d'Afrique interdisent toujours l'accès des

nous a offert une réelle opportunité de repenser nos systèmes éducatifs. Mais le passage vers un monde qui valorise et accueille la diversité ne se fera pas du jour au lendemain », estime le directeur du Rapport mondial de suivi sur l'éducation, Manos Antoninis.

pendant leurs menstruations. Vaincre l'aliénation des apprenants et mettre en place une chronique de données sur « les laissés pour compte » Pour le rapport, les enseignants ont besoin d'une formation sur l'inclusion, moins d'un enseignant sur dix du primaire dans dix pays fran-